

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 18 SEPTEMBRE 2023, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 12 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 16

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, ROUX-NOUVEL Florence, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas

ABSENTS REPRESENTES : M. MIRABAIL Jean-Pierre par M. FRISON-ROCHE Christian  
M. MENOTTO Sylvain par M. VINCENZI Walter

ABSENTE : Mme HORNECKER Justine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VIBERT Séverine

---

*Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 7 août 2023 : un débat s'engage portant notamment sur le sujet de la création d'une police municipale et de la méthodologie ayant permis d'aboutir à la décision. Suite au vote relatif à l'approbation du compte-rendu (2 contre), le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.*

Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal ait une pensée en faveur des populations marocaines et libyennes, violemment touchées par des catastrophes naturelles.

Il propose de rajouter, à l'ordre du jour, ce qui est accepté :

- la validation de l'Avant-Projet Sommaire pour la réhabilitation de la ferme de la Cayère,
- des décisions relatives à l'établissement de 2 servitudes de cours commune et à l'engagement du déclassement d'une partie du chemin rural du Biollet.

➤ MODIFICATION DES COMMISSIONS, DES DELEGATIONS ET DES INDEMNITES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les courriers de Mesdames BURDET Nelly et MAURIN Eliane, adressés en août 2023, faisant état de leur décision de démissionner de leur fonction de Conseillère municipale.

Il souhaite avant tout les remercier pour leur engagement en faveur de la collectivité depuis le début du mandat.

Un débat auquel prennent part plusieurs élus s'engage. Il porte d'une part sur les motivations des élus démissionnaires, d'autre part sur les modalités d'exercice du mandat, la nécessité d'accorder la confiance aux élus des commissions pour le suivi des différents dossiers, les besoins d'échange et de communication qu'il est nécessaire de maintenir dans l'équipe.

Suite à cet échange, Monsieur le Maire évoque les propositions qu'il souhaite faire s'agissant de l'organisation de l'équipe municipale.

Il propose (à budget constant s'agissant des indemnités accordées aux élus) de créer deux nouvelles délégations en complément des deux existantes et de les affecter de la façon suivante :

- Délégation patrimoine / culture (nouvelle) : Monsieur Walter VINCENZI
- Délégation action sociale / éducation / enfance-jeunes-famille-ainés (nouvelle) : Madame Florence ROUX-NOUVEL
- Délégation tourisme : Monsieur Nicolas BLANC
- Délégation créer du lien / vie associative / sport : Madame Eliette VIARD-GAUDIN

Les élus ainsi proposés font part de leur accord pour la prise en charge de ces délégations en précisant qu'ils souhaitent s'inscrire dans la continuité du travail engagé par leurs prédécesseurs, dans le respect de leurs actions et en s'appuyant sur les présidents de commissions.

Monsieur le Maire propose ensuite à la réattribution des délégations dans les différents organismes extérieurs (SEMAB, Office de tourisme d'Arêches-Beaufort, EHPAD Lucien AVOCAT, ...).

Cette nouvelle organisation est validée à l'unanimité, tout comme les indemnités à attribuer aux élus.

#### ➤ INFORMATION SUR L'ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE

Le Conseil prend connaissance des effectifs dans les deux écoles de la Commune qui s'établissent à 128 enfants. Ces effectifs sont répartis entre Beaufort (79 élèves) et Arêches (49 élèves).

Madame Florence ROUX-NOUVEL fait état des échanges intervenus avec les 6 enseignants de la Commune lors d'une réunion de rentrée le 14 septembre dernier, ayant permis de faire le bilan de la rentrée et du fonctionnement des différents services périscolaires (restauration, périscolaire du matin et du soir) pour lesquels les effectifs sont en hausse.

Il est à noter que l'école d'Arêches fonctionne avec deux classes à 4 niveaux avec des effectifs importants : il est prévu, sur demande de l'Inspection académique, de ne plus accepter de nouvelles inscriptions sur Arêches et de poursuivre la réflexion portant sur une ouverture de classe ou un regroupement pédagogique. Ce travail se réalisera, en lien avec la commission éducation et les enseignants, pendant toute l'année scolaire. Dès à présent, un recensement des inscriptions pour la rentrée de septembre 2024 est engagé afin d'être en mesure de donner à l'Inspection avant la fin de l'année des chiffres fiables.

Monsieur le Maire précise que Monsieur COUX, Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie, sera présent à Beaufort le 2 octobre prochain pour échanger avec les enseignants et les élus.

➤ COMMUNICATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Monsieur le Maire rappelle que la Chambre régionale des comptes a décidé en mars 2023 de procéder au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Beaufort, à compter de l'exercice 2017 jusqu'à la période la plus récente.

Un rapport d'observation provisoire transmis en juin 2023 a fait l'objet de remarques de la part de la collectivité et le rapport définitif a été transmis le 9 août dernier.

Le contrôle a porté plus particulièrement sur la gestion de la forêt communale et sur une analyse de la situation financière du budget principal, des budgets annexes forêt, chaufferie bois et domaine skiable.

Les membres du Conseil municipal ayant été destinataires du rapport en amont de la séance, Monsieur le Maire donne lecture des conclusions intermédiaires portant sur chaque thème, tout comme de la conclusion générale.

Le document final, comprenant le rapport, les réponses aux observations définitives, sera public et communicable à toute personne en faisant la demande.

➤ DECISION S'AGISSANT DE LA MAJORATION TAXE D'HABITATION

Monsieur Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 ter du Code général des impôts permettant au Conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Depuis la réforme de la taxe d'habitation, seules les résidences secondaires sont redevables de la taxe d'habitation.

La décision de majoration doit être prise avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023 pour une application en 2024. L'objectif est de lutter contre les « volets clos » la plus grande partie de l'année dans les zones dites à forte pression foncière comme les zones touristiques, ce afin de retrouver des lits chauds : 162 communes en Savoie sur 273 sont concernées dont les communes du Beaufortain et du Val d'Arly.

Le taux de la taxe de la partie communale est de 11,66 % en 2023 : le dispositif prévoit une majoration du produit, le taux de la taxe étant inchangé. Pour la commune de Beaufort sur laquelle sont répertoriées 1443 résidences secondaires, une majoration de 30% représenterait un produit estimé à 118 393 euros. Cette recette fiscale supplémentaire pourra contribuer, par les investissements qu'elle générera à améliorer le bien-être des résidents principaux et secondaires.

Suite au débat, Monsieur Le Maire met au vote trois propositions de majoration qui recueillent les suffrages suivants : pour une majoration de 20% : 1 voix, pour une majoration de 25% : 2 voix, pour une majoration de 30% : 12 voix.

En conséquence, le Conseil municipal décide (12 voix pour) de majorer de 30 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

➤ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION LES PETITES FRIMOUSSES (FONCTIONNEMENT GARDERIE 2023)

Le Conseil est informé d'une part du bilan provisoire de fonctionnement et financier de la garderie située à la Clé des cimes, gérée par l'association « Les Petites Frimousses », d'autre part du fait qu'une évolution statutaire intervenue dans l'été a permis d'officialiser dans les statuts la garderie micro-crèche « Les Réchettes » destinée à proposer un accueil régulier à l'année.

Il est nécessaire à ce jour, au vu du bilan financier portant notamment sur les recettes réellement perçues, d'accorder à l'association une subvention complémentaire de 15 000 € (portant ainsi la contribution communale à 75 000 € pour l'année 2023).

Il est rappelé que la Commune intervient également via le CCAS en accordant des aides aux familles en accueil régulier, le montant cumulé depuis le printemps 2022 (ouverture de la micro-crèche) s'établissant à date à 12 456 €. Les discussions avec la CAF et le Département à ce sujet sont toujours en cours.

Suite au débat, le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents (Madame Eliette VIARD-GAUDIN sort de la salle et ne prend pas part au vote) l'attribution d'une subvention complémentaire de 15 000 € en faveur de l'association « Les Petites Frimousses ». Un bilan complet du fonctionnement de la garderie et de ses évolutions sera dressé avant le début de la saison d'hiver.

➤ VALIDATION DE LA MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL DE FISCALITE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'intérêt de disposer du logiciel d'atelier fiscal proposé par « Fiscalité et territoire », logiciel permettant de disposer gracieusement d'un outil informatique de gestion, d'expertise et d'analyse de la fiscalité locale pour Beaufort.

Le Conseil autorise (1 abstention) la signature de la convention à intervenir avec Arlysère agglomération, permettant la mise à disposition de cet outil.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION POUR DEBARDAGE A CHEVAL

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter auprès de Sylv'ACCTES une subvention pour une coupe en forêt communale dans le secteur du Clou, coupe réalisée grâce à un débardage à cheval.

➤ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Conseil valide à l'unanimité les décisions modificatives budgétaires portant sur les budgets général (remplacement d'un véhicule endommagé) et domaine skiable (extension du réseau de neige de culture au Cuvy).

➤ MARCHES POUR INFORMATION

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises s'agissant de différents marchés récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Opération	Entreprise retenue	Montant HT annuel	Observations
Extension du réseau de neige de culture au Cuvy - génie civil	ALPES TP	32 864 €	Matériel TECHNOALPIN 68 450 € soit total opération 101 314 €
Création d'une passerelle piétonne au Planay Lot 1 : génie civil	MARTOIA	30 969 €	Total opération : 73 576 € HT
Lot 2 : passerelle métallique	SOCAM	42 607 €	
Réhabilitation du pont de la Serraz	une offre remise		Marché déclaré infructueux - Nouvelle consultation automne 2023 pour travaux printemps 2024

➤ VALIDATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE POUR LA REHABILITATION DE LA FERME DE LA CAYERE

Lors du Conseil du 7 août 2023, il a été décidé de reporter la validation de l'avant-projet sommaire au Conseil municipal de septembre, permettant ainsi de solliciter officiellement dans ce délai les financeurs potentiels (Région Auvergne Rhône-Alpes, Conseil départemental de la Savoie, Etat, EDF, mécènes au titre de la souscription), afin de s'assurer de la faisabilité du plan de financement prévisionnel et du montant du recours au prêt.

Monsieur le Maire rend compte des échanges intervenus depuis, suite à l'envoi des différents dossiers auprès de chaque financeur et des premiers retours des organismes bancaires.

Il propose de poursuivre le travail sur cet important dossier en validant dès ce jour l'avant-projet sommaire, permettant ainsi à l'équipe de maîtrise d'œuvre de continuer sa mission en travaillant sur l'avant-projet définitif, étant précisé que les démarches de mobilisation des financements sont en cours.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Jacques BOUCHAGE, présent dans la salle et représentant l'association « Epoq'ski » : ce dernier se félicite de la poursuite de ce travail encourageant pour les associations partenaires et rappelle l'intérêt de disposer à Beaufort d'un lieu permettant de s'inscrire dans un tourisme 4 saisons.

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés à Arêches et à Beaufort.

➤ PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS : INFORMATION SUR LE PORTE A CONNAISSANCE ADRESSE PAR LA DDT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par courrier reçu le 29 août 2023, le Directeur départemental des territoires a transmis la cartographie de l'aléa torrentiel issue de l'étude RTM préalable à la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels de Beaufort, en rappelant les principes généraux retenus pour traduire l'aléa (prescriptions ou interdiction de construction).

Suite à cette réception, un courrier co-signé avec le Président d'Arlysière agglomération a été adressé à la DDT, son contenu étant axé essentiellement sur la méthodologie de travail utilisée par les services de l'Etat et du manque de concertation préalable.

Une réunion de travail à laquelle sont conviés les représentants de la Mairie, d'Arlysière agglomération, du SMBVA, est organisée le 22 septembre 2023 par Monsieur le Sous-préfet. Il sera rendu compte par suite des évolutions de ce dossier.

➤ DECISION S'AGISSANT DE LA VENTE DE LA PARCELLE 2157 AU BOIS

Suite au bornage intervenu le 10 août dernier en présence des acquéreurs de cette parcelle, les plans du géomètre sont toujours en attente, ce qui ne permet pas de délibérer sur les modalités de vente de cette parcelle.

➤ DECISION S'AGISSANT DE LA VENTE DU TERRAIN DESTINE A UNE ACTIVITE ARTISANALE OU COMMERCIALE A DORINET

Monsieur le Maire rappelle la procédure engagée permettant la mise en vente de la parcelle communale située à côté du bâtiment EWELLIX, parcelle destinée à permettre un projet artisanal ou commercial.

A la clôture de la réception des candidatures le 13 septembre 2023, 3 offres étaient remises. Leur analyse est en cours et la décision interviendra lors du Conseil du 16 octobre 2023, après avis de la commission concernée.

➤ ETAT D'ASSIETTE DES COUPES EN FORET COMMUNALE POUR 2024

Le Conseil prend connaissance des propositions de l'ONF s'agissant de l'état d'assiette pour 2024 des coupes en forêt communale et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur Thierry DOIX informe le Conseil de la situation sanitaire d'une partie de la forêt communale de Beaufort, en lien avec le développement du scolyte. Afin de stopper sa prolifération, il est nécessaire d'engager des coupes en urgence. En conséquence, il sera procédé dès l'automne 2023 à des coupes de bois scolytés en lieu et place des coupes de bois vert prévues au programme 2023, cela occasionnant des pertes de recettes au regard de la valeur de ces bois. L'autre difficulté sera de trouver des entreprises disponibles pour réaliser ces travaux dans des délais contraints.

La mobilisation du fonds d'amorçage mis en place par les deux Conseils départementaux en faveur des Communes forestières permettra de disposer de lignes de trésorerie pour engager financièrement ces coupes. Le Conseil valide à l'unanimité la demande de fonds d'amorçage.

➤ ETABLISSEMENT DE 2 SERVITUDES DE COURS COMMUNE ET ENGAGEMENT DU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DU BIOLLET

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil municipal, lors de sa séance de février 2023, que puisse être établie une servitude de cours commune entre la parcelle C 2045, propriété de la SC MARCEL, et la plateforme affectée au domaine public.

Après analyse du conseil juridique de la collectivité, il est décidé de confirmer cette servitude de cours commune et d'en établir une seconde au bénéfice des parcelles privées situées en amont de la plateforme.

S'agissant du déclassement d'une partie du chemin rural du Biollet, la démarche est confirmée et la procédure sera lancée en urgence.

➤ CONVENTIONS DE GESTION A INTERVENIR AVEC ARLYSÈRE AGGLOMERATION POUR LA REPRISE DE LA GESTION DE LA SALLE POLYVALENTE DE BEAUFORT ET INFORMATION SUR LE RECRUTEMENT

Monsieur le Maire rappelle les discussions engagées avec Arlysère agglomération s'agissant des modalités de gestion de la salle polyvalente.

Afin d'apporter un service de proximité aux usagers de la salle polyvalente, il a été décidé que la Commune de Beaufort procède au recrutement d'un agent en charge de la gestion intégrale de la salle (gestion des plannings, état des lieux, interventions logistiques, ...), moyennant une participation financière d'Arlysère permettant de couvrir ce poste.

Les formalités préalables au recrutement ont été réalisées et la mission va démarrer le 2 octobre 2023.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de gestion à intervenir avec Arlysère agglomération.

➤ ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE STAGE

Le Conseil autorise à l'unanimité l'attribution d'une indemnité de stage en faveur de Madame Anouk HAMZA, étudiante en Droit, qui a effectué un stage volontaire en août 2023 au sein de la collectivité.

## ➤ COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

### Patrimoine :

- Dispositif « Budget citoyen » : le projet de la Cayère est en lice et les votes doivent intervenir avant le 9 octobre
- Bilan des Journées du patrimoine le samedi 16 septembre 2023

### Tourisme :

- Bilan de la saison d'été 2023 (selon chiffres G2A) : la fréquentation des hébergements pendant l'été 2023 a été en moyenne de 69%, la clientèle de passage est en augmentation de +12%

### Agriculture / forêt :

- Une réunion publique d'information au sujet de la crise sanitaire touchant la forêt (scolytes) est prévue jeudi 12 octobre à 19h30

## ➤ QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Une convention avec Arlysère agglomération pour le projet Micro-folie a été signée. Le matériel mis à disposition à l'occasion des Journées du patrimoine permet d'amener la culture dans le monde rural à travers les nouvelles technologies en proposant de visionner des pièces de musées
- Coupons d'activités : la reconduction du dispositif en faveur des familles est en réflexion et sera validée lors d'une réunion du CCAS à intervenir en octobre 2023
- Bois d'affouage : une formation organisée par l'Association Beaufortaine du Bois et animée par un bûcheron a eu lieu récemment permettant ainsi la délivrance de bois d'affouage dans des conditions de sécurité optimales
- Motion de soutien en faveur de l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver en 2030 en Auvergne Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur : le Conseil valide à l'unanimité cette motion proposée par l'Association nationale des Maires de stations de montagne
- Le congrès des Maires et des collectivités locales aura lieu du 21 au 23 novembre 2023 à Paris
- Le marché de Noël aura lieu les 2 et 3 décembre 2023 sur le thème : étoiles et flocons de neige

Le Maire,  
  
Mairie de Beaufort  
(Savoie)

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE  
LUNDI 16 OCTOBRE 2023**